



## Congés acquis, changement d'entreprise

Par **ME5**, le **02/05/2012** à **12:11**

Bonjour,

Je suis actuellement en contract de professionnalisation (CDD de 2ans) depuis septembre 2011 dans un carrefour market. Sachant que je cherche un CDI mon patron m'a proposé un CDI dans un autre carrefour market qui cherche quelqu'un. Cela fait 1 an et demi que je travaille dans cette entreprise car avant le contrat pro j'étais en contract étudiant.

Je me demande si en changeant de carrefour market est-ce que je perdrai mes congés acquis vu que c'est la meme enseigne?

Par **pat76**, le **02/05/2012** à **16:43**

Bonjour

Vous changez d'employeur ou de magasin.

Votre employeur actuel est franchisé et celui chez lequel vous devriez aller est franchisé?

ou alors vous travaillez toujours pour Carrefour market?

Vos bulletins de salaire sont émis par la société CARREFOUR MARKET?

Par **ME5**, le **03/05/2012** à **00:08**

Le magasin où je suis actuellement et le magasin où je suis supposé être pris sont des magasins à carrefour market. Les directeurs sont salariés.

Par **pat76**, le **03/05/2012** à **14:06**

Bonjour

Donc vous prendrez vos congés payés quand vous serez dans le nouveau magasin.

C'est une mutation pour vous.

Par **aec**, le **03/05/2012** à **19:49**

LUTTE CONTRE L'HIPPOPHAGIE

NON ! UN CHEVAL CA NE SE MANGE PAS !

Obtenez un autocollant gratuit en écrivant à :

AEC

Résidence La Pléiade

98, rue de Canteleu

59000 LILLE

Joindre une enveloppe timbrée pour le retour du courrier.

Merci aussi de visiter les sites :

<http://aec89.site.voila.fr>

<http://www.feracheval.com/petitions.php>

<http://www.lapetition.be/en-ligne/parlons-enfin-des-quids-2589.html>

Rejoignez la groupe sur :

<http://www.facebook.com:80/group.php?gid=63542203218>

Faites passer le message à vos amis.

Amitiés.

AEC.